

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2017

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GACON BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN VEYLAND GROSSHANS DUMERY

POUVOIRS : M GUILHEN a donné pouvoir à M VIGNERON, M STRIFFLING a donné pouvoir à Mme ESTAY, M POULET a donné pouvoir à Mme DUMERY

ABSENTE : Mme PORTELLI

Mme ANNETON a été désignée secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR :

### 1/ Délibération n°2017- 79

Budget principal - Régularisation de crédits et correction comptable de fin d'exercice : DM n°4

### 2/ Délibération n°2017- 80

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Plan de Ruralité - Programme 2018

### 3/ Délibération n°2017- 81

Recensement de la population 2018 – rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

### 4/ Délibération n°2017- 82

Tarifs de location des salles municipales pour 2018 : salle polyvalente et mairie annexe

### 5/ Délibération n°2017- 83

Tarifs des emplacements au cimetière communal pour 2018 : concessions et cases du columbarium

### 6/ Délibération n°2017 - 84

Prix de vente des photocopies en mairie

### 7/ Délibération n°2017-85

Budget eau et assainissement – DM n°3

## Questions diverses

## **1/ Délibération n°2017- 79**

### **Budget principal - Régularisation de crédits et correction comptable de fin d'exercice : DM n°4**

Crédits de régularisation relatifs à la vente du terrain AK104 et correction à l'article 1323 de l'écriture comptable de 2016 passée à tort à l'article 1313

#### DECISION MODIFICATIVE N°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1313 : Départements	0.00 €	14 731.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	11 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 100.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 731.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 831.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 831.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 831.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 831.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>25 831.00 €</b>		<b>25 831.00 €</b>

## **2/ Délibération n°2017- 80**

### **Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Plan de Ruralité - Programme 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de poursuivre ses objectifs de valorisation du patrimoine, la commune de Marsat va réaliser des travaux d'aménagements qualitatifs rue de la Treille et rue la Grande Fontaine.

Ces travaux qualitatifs nécessitent d'effectuer aussi des travaux de réseaux.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 148 790 €HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Région « Auvergne-Rhône Alpes » au titre du plan de ruralité programmation 2018.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine
- Accepte le montant de l'estimation réalisée par le Cabinet de maîtrise d'œuvre Géoval
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région « Auvergne Rhône Alpes » pour la programmation 2018 du plan de ruralité
- Dit que les dépenses seront imputées au budget d'investissement 2018 de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises

### **3/ Délibération n°2017- 81**

#### **Recensement de la population 2018 – rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour 2018, la dotation de l'Etat pour la rémunération des acteurs du recensement s'élève à 2 441 € pour la commune de Marsat que Monsieur le Maire propose de répartir selon le détail suivant :

Agents recenseurs (2 agents /2 districts pour Marsat)

Forfait de 1 110 € brut par agent recenseur

Coordonnateur communal

Attribution d'une IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) correspondant au solde de l'enveloppe soit 221 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions

- ACCEPTE les modalités de rémunération des acteurs du recensement de la population 2018 telles que définies ci-dessus
- DIT que les crédits seront prévus au chapitre de fonctionnement du budget 2018

### **4/ Délibération n°2017- 82**

#### **Tarifs de location des salles municipales pour 2018 : salle polyvalente et mairie annexe**

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, il y a lieu de réviser les tarifs de location des salles communales pour l'année à venir.

Tarifs en vigueur 2017

##### **Salle polyvalente**

201 € pour une journée (10H00 – 10H00)

101 € par journée supplémentaire

101 € pour une réservation de 10H à 20H

##### **Mairie annexe**

48 € pour une location de 10H à 22H

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 3% sur les tarifs 2017

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'appliquer une augmentation de 3% sur les tarifs 2017 tels que :

##### **Tarifs Salle polyvalente 2018**

206,65 € arrondi à 207 € pour une journée (10H00 – 10H00)

103,56 € arrondi à 104 € pour une journée supplémentaire

103,56 € arrondi à 104 € pour une réservation de 10H00 à 20H00

##### **Tarifs Mairie annexe 2018**

49,21 € arrondi à 49 € pour une location de 10H00 à 22H00

## 5/ Délibération n°2017- 83

### **Tarifs des emplacements au cimetière communal pour 2018 : concessions et cases du columbarium**

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, il y a lieu de réviser les tarifs de vente des emplacements au cimetière communal pour l'année à venir

#### Tarifs en vigueur en 2017

##### Concessions 50 ans

5 m<sup>2</sup> superficiels : 672 €

2.50 m<sup>2</sup> superficiels : 336 €

##### Case columbarium 50 ans :

672 € la case

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 3% sur les tarifs 2017

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'appliquer une augmentation de 3% sur les tarifs 2017, soit :

##### Concessions 50 ans

5 m<sup>2</sup> superficiels : 691,92 € arrondi à 692 €

2.50 m<sup>2</sup> superficiels : 346,36 € arrondi à 346 €

##### Case columbarium 50 ans :

691,92 € arrondi à 692 €

## 6/ Délibération n°2017 - 84

### **Prix de vente des photocopies en mairie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2008 fixant le tarif de la photocopie A4 à 0.20 €.

Compte tenu de la faible utilisation du service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir ce tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de maintenir le tarif de la photocopie A4 à 0.20 € pour l'année 2018

## 7/ Délibération n°2017-85

### **Budget eau et assainissement – DM n°3**

Réajustement des crédits pour solde des échéances d'emprunt 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	193.63 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>193.63 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	193.63 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>193.63 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>193.63 €</b>	<b>193.63 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie**

Claude Fatien, conseiller municipal et pilote de la commission ad'hoc, fait une présentation à l'assemblée du projet du cabinet G&O architecture retenu par la commission pour la réhabilitation de la mairie dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Il convient désormais pour la commission des finances d'élaborer des perspectives financières permettant à la commune de se positionner quant aux phasages financiers des travaux correspondants.

### **2/ Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) à Pessat-Villeneuve - Demande de lettre de soutien**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gérard Dubois, Maire de Pessat-Villeneuve, qui sollicite le soutien individuel ou collectif des élus de Marsat en adressant une lettre de soutien moral à la candidature de sa commune pour la création d'un CPH sur le site du Domaine de Villeneuve.

Le conseil municipal étant réuni après la date du 18 décembre, date limite d'envoi des lettres de soutien, et après discussion sur ce sujet, il est décidé que Monsieur le Maire interrogera Monsieur Dubois sur la persistance de l'intérêt du courrier malgré le dépassement du délai.

Dans l'affirmative, un courrier de soutien sera tenu à disposition en mairie des élus qui souhaiteront le signer

### **3/ Office de Tourisme commun**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la fusion des communautés de communes, il a été décidé de créer un nouvel Office de Tourisme commun aux communautés de commune « Riom Limagne et Volcans » et « Plaine Limagne »

Dans ce cadre, les communautés de communes ont décidé d'organiser une consultation des acteurs du tourisme, de la population, élus locaux etc ... pour définir le nouveau nom et le nouveau logo

Lien à utiliser : <http://www.nymeo.com>

### **4/ Cérémonie des vœux du Maire**

Vendredi 5 janvier 2018 à 19h à la salle polyvalente

### **5/ Prochaines réunions**

Conseil communautaire : mardi 16 janvier 2018 à 18h30

Conseil municipal : mardi 23 janvier 2018 à 20h

### **6/ Cour d'Appel de Riom**

Michel Grosshans, conseiller municipal, propose d'adresser au nom du conseil municipal de Marsat une motion de soutien auprès du Ministère de la Justice pour le maintien de la Cour d'Appel de Riom ainsi que de diffuser auprès de la population.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Grosshans d'une part, de se renseigner quant aux possibles motions en cours afin d'éventuellement rejoindre et grossir un mouvement

existant et d'autre part, de préparer le texte de la motion qu'il soumettra à la prochaine réunion du conseil municipal.

### 7/ Questionnement terrain rue des Chaneaux

Nathalie Dumery, conseillère municipale, interroge au nom des riverains de la rue des Chaneaux sur la destination du terrain des Chaneaux actuellement en écopâturage.

Claude Fatien, conseiller municipal délégué à la commission « Aménagement de l'espace » indique qu'une des pistes de réflexion de Riom Limagne et Volcans qui exerce la compétence Tourisme serait de créer une zone modulaire de départ des chemins de randonnée permettant de déposer son véhicule au départ du sentier et de le récupérer au retour, ces zones restant interdites d'accès la nuit.

**Séance levée à 21h20**

## FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 20/12/2017

**Article R 2121-9 du CGCT :** Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2017- 79

Budget principal - Régularisation de crédits et correction comptable de fin d'exercice : DM n°4

2/ Délibération n°2017- 80

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Plan de Ruralité - Programme 2018

3/ Délibération n°2017- 81

Recensement de la population 2018 – rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

4/ Délibération n°2017- 82

Tarifs de location des salles municipales pour 2018 : salle polyvalente et mairie annexe

5/ Délibération n°2017- 83

Tarifs des emplacements au cimetière communal pour 2018 : concessions et cases du columbarium

6/ Délibération n°2017 - 84

Prix de vente des photocopies en mairie

7/ Délibération n°2017-85

Budget eau et assainissement – DM n°3

Questions diverses

## FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mercredi 20 décembre 2017

<b>NOM Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint	
ANNETON Monique	2 <sup>ème</sup> adjoint	
GUILHEN Alain	3 <sup>ème</sup> adjoint	Pouvoir à M Vigneron
GACON Pascale	4 <sup>ème</sup> adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	Pouvoir à Mme Estay
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	Pouvoir à Mme Dumery
PORTELLI Nathalie	Conseillère municipale	Absente